



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026-2027**

Master DROIT NOTARIAL

Conseil de Gestion : 29 juin 2026



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Aurélia FAUTRE-ROBIN** - aurelia.fautre-robin@uca.fr

Parcours	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
DROIT NOTARIAL	Aurélia FAUTRE-ROBIN	aurelia.fautre-robin@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 Droit notarial	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Aurélia FAUTRE-ROBIN

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Droit notarial				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	

Master 2 - Droit notarial				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5 - UE6	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5 - UE6 - UE7	30	X	

MASTER 1 DROIT NOTARIAL

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit civil 1	12												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		60	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Droit des obligations approfondi		40	EvT		1	O					1	O	
		UE 2 : Environnement international	6												
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Fiscalité et comptabilité	6												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 4 : Droit civil spécial	6												
		EC 1 : Droit de la construction		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la construction - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		30													
2	B	UE 1 : Droit civil 2	12												
		EC 1 : Droit des successions		90	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H
		EC 2 : Droit des libéralités													
		EC 3 : Droit des successions et des libéralités - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 4 : Initiation à la recherche													
		UE 2 : Droit rural et environnement	9												
		EC 1 : Droit rural		50	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de l'environnement		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Droit des affaires	6												
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 DROIT NOTARIAL

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

15 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
A		UE 1 : Droit notarial des personnes et de la famille	9													
		EC 1 : Droit extrapatrimonial de la famille et des personnes appliqué au notariat		90	EvT		1	E*	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit approfondi des régimes matrimoniaux														
		EC 3 : Techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et des successions														
		UE 2 : Droit notarial des contrats et des biens	6													
		EC 1 : Droit approfondi des biens		60	EvT		1	E*	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit approfondi des contrats appliqué au notariat														
		UE 3 : Droit notarial commercial et des sociétés	6													
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés appliqué au notariat		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit des opérations sur les fonds														
		EC 3 : Droit des baux commerciaux et professionnels		30	EvT		1	E*	1H				1	E	1H	
		UE 4 : Droit international privé notarial	3													
		EC 1 : Droit international matrimonial et de la filiation		30	EvC		2	E et/ou O*		1	M		1	M		
		EC 2 : Droit international des successions														
		UE 5 : Compléments de formation	3													
		EC 1 : Techniques de communication écrite et orale		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M		
		UE 6 : Anglais	3													
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O			
			30													

B	UE 1 : Droit notarial immobilier	3											
	EC 1 : Droit et pratique de l'urbanisme		120	EvT		1	Grand Oral*					Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
	EC 2 : Droit de la copropriété												
	EC 3 : Droit rural approfondi												
	UE 2 : Fiscalité notariale	3											
	EC 1 : Fiscalité des personnes (IR incluant plus-value immobilière, IFI)												
	EC 2 : Fiscalité de la transmission du patrimoine à titre gratuit (Succession, libéralité)												
	UE 3 : Droit notarial des sûretés	3											
	EC 1 : Droit approfondi des sûretés appliqué au notariat												
	UE 4 : Déontologie professionnelle	3											
	EC 1 : Déontologie professionnelle												
	UE 5 : Approche pratique ²	6											
	EC 1 : Droit et pratique de l'urbanisme - approche pratique		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
	EC 2 : Droit de la copropriété - approche pratique		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
	UE 6 : Droit notarial professionnel	3											
	EC 1 : Compétences numériques appliquées aux métiers du notariat - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
UE 7 : Compléments de formation	9												
EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage + soutenance		90	EvT		1	M et/ou S							
EC 2 : Méthodologie													
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

² Les connaissances acquises dans l'UE 5 Semestre 4 sont également susceptibles d'être évaluées lors du Grand oral.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser